

# HISTOIRE DE LA LIBERTÉ

DANS L'ANTIQUITÉ

ET

## LE CHRISTIANISME

PAR

LORD ACTON.

Traduction par Louis Borquet.

---

PRÉFACE D'ÉMILE DE LA VELEYE.

---

**BRUXELLES**

LIBRAIRIE EUROPÉENNE C. MUQUARDT

MERZBACH et FALK, Éditeurs

*Libraires de la Cour et de S. A. R. le Comte de Flandre*

45, Rue de la Régence, 45.

---

1878

---

*Tous droits réservés.*

## INTRODUCTION.

---

La Démocratie ne rend-elle pas la liberté impossible? Tel est le grave problème qui de plus en plus s'impose à notre examen. Il y a vingt ans déjà que c'était l'un des objets habituels de mes entretiens avec l'un des hommes les plus éminents qu'il m'a été donné de rencontrer, Gustave Callier. De toutes parts les conditions mises à l'exercice du droit électoral sont ou abolies ou réduites. Le suffrage universel est en vigueur dans la plupart des républiques américaines, en France, dans l'Empire allemand, en Suisse, en Danemark; en Angleterre il n'y a plus qu'un pas à faire pour y arriver. L'autorité des Souverains ou des classes supérieures diminue. Les peuples veulent diriger eux-mêmes leurs affaires. C'est de nos jours que se réalise véritablement le mot de Royer-Collard : « La démocratie coule à pleins bords. »

Jusqu'à présent, sauf aux époques primitives où avec un partage très-égal de la propriété, se rencontre la simplicité de la vie patriarcale, jamais la démocratie n'a pu résister aux dangers qu'elle fait naître. Rien de plus instructif à cet égard que l'histoire politique des républiques grecques. Aujourd'hui on voit déjà apparaître les mêmes périls, non-seulement en Europe où la démocratie en est à ses débuts, mais même en Amérique, où l'immensité des terres vagues, l'absence d'armées permanentes, de rivalités dynastiques et d'hostilités de caste, semblaient devoir assurer le triomphe paisible et définitif des institutions démocratiques.

Comment empêcher que la toute puissance de la majorité n'aboutisse pas à l'asservissement des minorités, et, — chose plus grave, — que l'égalité des droits civils et politiques reconnue à tous les hommes ne les porte pas à revendiquer l'égalité des conditions qui paraît devoir en être la conséquence ? Tocqueville, dans des livres admirables que nous devrions tous savoir par cœur, et Stuart Mill, dans ses divers écrits, ont signalé le premier danger, et c'est pour y parer que l'économiste anglais, ce lumineux esprit, pro-

posait divers moyens, la représentation proportionnelle et le système Hare, la pluralité des suffrages accordés à certains électeurs plus capables, l'institution d'une seconde chambre représentant plus spécialement l'instruction et la sagesse, et même le droit de voter accordé aux femmes. Quant au second de ces dangers, il ne s'était pas encore révélé à Tocqueville, mais il devient chaque jour plus menaçant.

C'est la vue plus ou moins nette de ce grave problème, où se trouve engagé l'avenir des peuples civilisés, qui fait lire avec tant d'intérêt les livres consacrés à l'étude de la démocratie et de la liberté. En français nous avons l'ouvrage capital de M. Paul Janet : *Histoire de la science politique*. En Angleterre, deux écrits viennent de paraître sur le même sujet, qui méritent également d'être étudiés sur le continent : c'est d'abord le grand ouvrage de sir Erskine May : *Democracy in Europe*; c'est ensuite un recueil de deux discours consacrés par Lord Acton à tracer *l'histoire de la liberté*.

Ces discours ne forment qu'un résumé rapide; mais il est brillant, lumineux, plein d'idées profondes et, ce qui en augmente le rare mérite, il

montre admirablement par descitations curieuses et très-peu connues, la marche et la génération des doctrines politiques concernant la liberté. Une traduction élégante et fidèle en a été faite par M. Louis Borguet.

Tout en admirant comme elle le mérite l'esquisse magistrale de Lord Acton, je crois cependant devoir la faire précéder de quelques observations, et je m'y hasarde avec d'autant moins d'hésitation que l'auteur lui-même a bien voulu me dire que je n'avais pas complètement tort. Je sais bien que dans une Conférence il est impossible de donner à chaque point l'importance relative qui lui revient. Cependant il est dans l'histoire de la liberté trois influences que le savant écrivain n'a certainement pas oubliées, mais que j'aurais voulu voir mettre plus en relief. Ce sont les causes économiques dans l'antiquité et, à l'époque moderne, la Réforme et la Révolution française.

A l'origine, nous entrevoyons en Grèce et en Italie une époque où de petites sociétés démocratiques existent partout, formées d'hommes libres et égaux, tous propriétaires, guerriers, juges, législateurs. C'est l'état social des Ger-

mains à l'époque de Tacite et celui des cantons alpestres ou de la Norwège aujourd'hui. Plus tard, avec le progrès de la richesse, une aristocratie s'élève; mais bientôt la plèbe réclame des droits politiques. Dès qu'elle les a obtenus, elle veut s'en servir pour améliorer son sort et établir l'égalité des conditions. C'est la lutte des riches et des pauvres qui va jusqu'à la guerre sociale et qui aboutit au triomphe de la tyrannie et du Césarisme. *Latifundia perdidere Italiam*, a dit Pline en un mot qui résume toute l'histoire économique de l'antiquité. La concentration de la propriété et de la richesse ont perdu la liberté et la démocratie à Sparte comme à Rome. Aristote et Montesquieu, ces deux maîtres de la science politique, répètent sans cesse que les institutions démocratiques ne peuvent durer que basées sur l'égalité des conditions et sur la simplicité de la vie. De nos jours la démocratie n'est pas encore complètement établie qu'elle déjà, comme dans l'antiquité, éclatent les guerres civiles tantôt à Paris, tantôt aux Etats-Unis, ou tout au moins la lutte des classes comme en Angleterre et partout sous la forme des grèves et des renvois en masse des ouvriers. Je n'insisterai pas davan-

tage ici sur ce point que j'ai développé dans la préface de mon livre *La propriété primitive*, et principalement dans la traduction anglaise qui vient de paraître.

La Réforme en s'insurgeant contre l'autocratie papale remonta aux origines du christianisme et lui emprunta l'organisation démocratique des églises primitives. De là ce souffle républicain que le calvinisme mit dans l'âme des protestants en France, dans les Pays-Bas, en Ecosse, dans l'Angleterre du long Parlement et qui finit par triompher en Amérique.

C'est aux Etats-Unis que les libertés modernes ont été formulées d'abord sous forme de principes constitutionnels. Dès 1620, la Constitution de la Virginie établit le régime représentatif, le jury et le principe que l'impôt doit toujours être voté par ceux qui le payent. En 1630, le Maryland proclame la liberté religieuse pour tous les chrétiens. Dès la naissance du Massachusetts nous trouvons la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, ce problème encore insoluble pour nous aujourd'hui, auquel MM. Minghetti et Laurent viennent de consacrer de si belles études. Dans le Massachusetts la démocratie re-

présentative est en pleine vigueur. Les sectes, libres sous la loi commune, choisissent leurs ministres et les rétribuent. Toutes les fonctions sont électives. Les juges même sont élus chaque année.

Enfin, en 1633, un homme se lève réclamant non-seulement la tolérance mais la complète égalité de tous les cultes devant la loi civile. C'est Roger Williams, qui, sur cette base, fonde la ville de Providence et l'Etat de Rhode-Island. Voilà ce que l'on doit aux Puritains.

Les quakers établissent aussi la démocratie et la liberté en Pennsylvanie et dans le New-Jersey. Le principe qui sert de base à la Constitution belge, *tous les pouvoirs émanent de la nation*, se trouve déjà dans la Constitution du New-Jersey : *We put the power in the people*. Tout ce que nous appelons « les libertés modernes » y est consacré en même temps que des institutions absolument démocratiques. Nul homme ni nulle réunion d'hommes n'a pouvoir sur la conscience. Personne, en aucun temps, par aucun moyen ni sous aucun prétexte, ne sera poursuivi ni lésé en quoi que ce soit pour opinions religieuses. L'assemblée générale est nommée, non



par voix confuses, mais au scrutin secret. Les électeurs donnent à leurs députés des instructions obligatoires. Si le député ne remplit pas bien son mandat, il peut être poursuivi. Dix commissaires, nommés par l'assemblée, exercent le pouvoir exécutif. Les juges et les constables sont élus par le peuple pour deux ans. Les juges président le jury, mais le pouvoir judiciaire est exercé par les citoyens qui composent le jury. Nul ne sera emprisonné pour dettes. Les orphelins seront élevés aux frais de l'Etat.

En France, les protestants essayèrent aussi d'établir une fédération de provinces et de villes se gouvernant elles-mêmes, sous le pouvoir limité du Roi. Aussi les accusait-on de vouloir introduire le régime républicain de la Suisse.

On le voit, c'est la Réforme qui, ranimant les traditions germaniques, par un retour au christianisme primitif, a donné naissance à la liberté moderne.

Lord Acton parle trop peu de la Révolution française. Sans doute ses doctrines sont moins originales qu'on ne le croit souvent ; car elle n'a fait que proclamer avec plus de retentissement les idées que Voltaire, Montesquieu et les autres philo-

sophes avaient empruntées à Locke et à l'Angleterre et Rousseau à la Suisse; mais c'est elle qui les a répandues sur le continent et qui, par les violentes secousses qu'elle a imprimées à l'ancienne société, a fait tomber successivement le despotisme partout. Le malheur a été qu'elle a voulu tout reconstruire sur un plan abstrait, au lieu de faire revivre les germes de liberté et de gouvernement local que l'absolutisme royal n'avait pas encore complètement tués.

Aujourd'hui, pour que la démocratie n'aboutisse pas, comme dans l'antiquité, au Césarisme, il faut réduire considérablement les attributions du pouvoir central au profit des autorités locales, répandre l'instruction, fortifier le sentiment moral, combattre le goût du luxe et les progrès de l'inégalité, et faire en sorte que chacun soit propriétaire d'un instrument de travail, en raison de ses aptitudes et rétribué à proportion de ce qu'il produit d'utilité véritable.

EMILE DE LAVELEYE.

